

CR n° 8 : SÉANCE du 20 Juillet 2011

Présents : 12

Excusés : 2

1. Approbation du contrat triennal, des subventions et des actions :

Le contrat classe les actions sous les rubriques retenues par la Conseil Général, tous les projets sont recevables, après cette délibération, les arrêtés seront rédigés. Le démarrage anticipé pour l'assainissement a été demandé en mars par précaution.

2. Ligne de trésorerie, évolution du contrat suite à une baisse de taux :

Le crédit mutuel propose une offre plus avantageuse de taux pour la ligne de trésorerie.

La perception et la trésorerie générale ont fini l'étude qui démontre l'impact du coût des travaux à court et moyen terme.

Cette étude démontre que les charges de fonctionnement sont bien maîtrisées. Actuellement, le budget assainissement est très sain. Il dégage depuis de nombreuses années des fonds propres sans le recours à une subvention d'équilibre. Après l'impact des travaux, il faudra aider ce budget par une subvention d'équilibre et, si les travaux d'investissement doivent se faire, en plus de recettes de participations d'équipements, il faudra aider par des subventions d'investissements spécifiques. Dans ces conditions, le budget restera équilibré. L'effort sur les redevances d'assainissement doit se poursuivre.

Un rendez-vous est pris pour le début de l'an prochain afin d'analyser la santé financière du budget de la commune avant le vote du budget. Cette démarche permettra de voir quand programmer des gros travaux et quel serait leur impact.

Travaux en cours pour l'assainissement :

La réalisation des bassins est bien avancée, les intempéries retardent la mise en place de la géomembrane. La vidange des bassins est en cours d'étude. Il faut calculer si l'évacuation peut se faire, sans risque en cas de fortes pluies d'effet siphon, par une conduite qui rejoindrait le chemin du Pavé. Le surcoût devra rentrer en ligne de compte sur le marché.

Les entreprises chargées des réseaux prennent du retard, le marché prévoit des pénalités de retard, l'ingénieur du bureau d'étude exige le respect du planning pour un achèvement à mi octobre, condition nécessaire à la qualité de l'enracinement des roseaux.

Le passage caméra obligatoire avant travaux confirme que le programme de chemisage prévu peut se faire, il n'y a donc pas de mauvaises surprises financières de ce côté-là.

3. Lancement des MAPA pour travaux sur les bâtiments de la mairie et de la caserne :

Le conseil décide de se rapprocher des architectes porteurs des droits et donne l'autorisation au maire à signer les permis de construire si besoin.

Il faut solliciter les compétences des intéressés pour être dans la légalité et ne pas courir de risque en cas de malfaçon.

Pour l'agrandissement de la caserne, l'architecte, Monsieur Bruno MEZZEGA, concepteur du projet initial et porteur de droit, sera consulté pour concevoir l'extension nécessaire aux gabarits et usages des futurs véhicules de pompiers. Quelque soit l'implication du SDIS, la commune met tout en œuvre pour conserver son centre de premier secours !

L'agence postale sera positionnée dans la salle des commissions, l'avis de M. Jean François MEUNIER sera recueilli pour que les évolutions respectent l'ouvrage existant. A la poste, les locaux libérés seront affectés à la commission histoire et aux associations pour leurs réunions. On gagne ainsi deux salles de réunion et de l'autonomie au profit des associations.

Les élections peuvent se prévoir dans le hall avec quelques aménagements dans cette optique.

4. Communauté de Communes Chamousset en Lyonnais :

Le conseil décide de la reconduction d'un bail précaire du local de la Grand-Croix à la Cte de Communes Chamousset en Lyonnais qui héberge GB Boissellerie. Le loyer reste inchangé.

Il faut nommer deux membres à la commission des impôts pour la commission à créer à la Communauté de communes. Le maire souhaite que deux élus se portent volontaires.

5. Mesures préconisées par le schéma départemental de coopération intercommunale

Le préfet, pour répondre à des enjeux de portée européenne, veut atteindre l'objectif de réduire les collectivités territoriales syndicales en les regroupant, soit géographiquement, soit par similitude de compétences.

Dans cet objectif, il préconiserait que le transfert de compétence assainissement du SIVU des Rossandes soit affecté à la Communauté de Communes Chamousset en Lyonnais qui est concernée par les mesures préconisées par le schéma. La Cte Com Cham s'est opposée à ces prérogatives au motif qu'elle considère que la compétence assainissement ne peut lui être dévolue. De plus, sur le canton, les communes ne dépendent pas toutes de la même agence de l'eau. Haute-Rivoire confirme cette position et garde sa compétence assainissement.

6. Prerogatives organisationnelles préconisées pour le SYDER et le SIGERLY,

Dans le même esprit, la réforme des collectivités prévoit aussi la refonte de l'EPARI (établissement public pour le réseau câblé) et de SRDC (syndicat rhodanien du câble). Le préfet propose de ne retenir qu'une seule des deux structures au motif que les compétences sont identiques. Le conseil, par principe, refuse aussi cette proposition.

7. Emploi de chargée de mission suite à un contrat aidé arrivé à échéance :

Sandrine finit son contrat aidé début septembre, le stage spécifique à sa mission est en octobre, l'absentéisme continue, par précaution il faut prévoir un contrat de chargée de mission pour atteindre l'objectif de réaliser les actes administratifs en la forme authentique pour régulariser les emprises de chemins sur les propriétés privées. A cette fin, elle sera en stage auprès du conseil général de la Loire pour une première expérience.

Le conseil décide de créer un poste de chargée de mission pour la durée d'un an en souhaitant qu'il n'y ait pas trop d'aléas et qu'elle puisse se consacrer plus pleinement à sa mission.

8. Vie scolaire et organisation :

A la rentrée, les postes d'ATSEM seront occupés par les mêmes employés. Le remplacement d'un agent malade sera assuré par l'auxiliaire qui a permis de faire face jusqu'à la sortie scolaire. Les deux services de restauration scolaire sont aussi reconduits avec les personnes déjà en poste.

On a procédé à la révision des temps portés au planning des employés du service scolaire en fonction du nouveau calendrier scolaire 2011-2012 (139 jours scolaires et 36 équivalent semaines),

9. Affectation du crédit pédagogique par enfant scolarisé pour les deux écoles :

L'an dernier, la dotation était de 40 € par élève de maternelle et 55 € par élève de primaire + 5 € de renouvellement de livres. Pour les frais de direction, la dotation est de 400 €.

Après avoir examiné les chiffres donnés par l'école sur les augmentations de certaines fournitures scolaires, il ressort que les écoles doivent se rapprocher de la mairie pour mieux négocier le tarif des ramettes de papier, l'économie sera à leur profit. Pour les fournitures, il est décidé de ne pas reconduire, pour les primaires la dotation de 5 € pour achat, mais de l'affecter aux élèves de maternelles qui bénéficieront de 45 € au lieu de 40 €. Par contre, il est rappelé que le crédit livre était ponctuel en 2010 et n'est pas reconduit. La dotation des élèves de primaire est donc maintenue à 55 €.

10. Avis des domaines et préemption :

Suite à l'évolution de la loi sur la valeur des emprises de terrains et la contrepartie de cession de terrain, tout bien doit se voir attribuer une valeur. Il faut donc revenir sur la décision initiale concernant le délaissé entre les bâtiments au profit de la succession SIMONDAN. Les domaines ont fixé le prix. La vente se fera au seul profit des acheteurs des biens SIMONDAN.

Dans le cas du réaménagement vers la propriété MOREAU, l'échange entre l'ancien chemin et le nouveau tracé se compense, par contre les frais d'acte seront supportés par le demandeur de l'agencement.

11. Compte-rendu de la délégation du maire :

Il ressort du diagnostic socio économique fait sur le territoire du SCOT que plusieurs villages sont identifiés comme centre bourg, pôle d'attractivités. Haute-Rivoire a la chance de faire partie des pôles d'attractivité en raison de ses nombreux services médicaux qui drainent une clientèle des villages alentours et notamment de la Loire limitrophe.

Cette situation va donner une chance à la continuité de son développement !

12. Compte-rendu des commissions :

Le CCAS fait le bilan de l'action petite enfance et confirme sa volonté d'amplifier les horaires de la garderie périscolaire et d'introduire l'aide aux devoirs avec la mise en place d'un service de bénévoles.

13. Questions diverses ou courriers :

Le Comité Environnement Développement Durable va procéder au contrôle des haies implantées sur la commune.

Courrier d'une association pour la dignité animale dans les cirques ambulants. Cette association dénonce les mauvaises pratiques qui nuisent à la santé animale.

14. Evénement sur la commune :

L'amicale des Pompiers organise un concours régional de boules Lyonnaises le 1^{er} week-end de septembre. Il faut prévoir un apéritif dînatoire pour le dimanche à midi. Il serait de bon ton que les élus aident à la qualité de la réception.

Les forains de la vogue sont déjà arrivés et sont très nombreux. Cette année des mesures pour la circulation sont prises pour que le village ne soit pas dérangé. La gendarmerie maintient la pression pour que les bals et buvettes soient fermés dans les horaires règlementaires.

La séance est levée à 11 heures.

Le Maire :

Gilbert COURTINE